

La Commission de Contrôle

Le Congrès de Solidaires CCRF & SCL se réunit au minimum tous les 3 ans. C'est à l'occasion du Congrès que sont élus les membres de la Commission de Contrôle des comptes du syndicat.

Sa composition

La Commission de Contrôle se compose de deux membres titulaires et deux membres suppléant·es au plus, élu·es . Ils et Elles ne peuvent en même temps être élu·es au Bureau National.

Son rôle

Elle est chargée de vérifier, pour chaque exercice comptable, la comptabilité, la caisse, les justificatifs et la cohérence de la comptabilité du syndicat.

Elle établit un rapport qui est porté à la connaissance du :

- ◆ Bureau National pour chaque exercice comptable.
- ◆ Congrès ordinaire ou extraordinaire.

Ce rapport doit porter mention de la décision sur le quitus donné à la Trésorerie et être tenu à la disposition de tout·e adhérent·e qui en ferait la demande.

Nota

La Trésorerie quant à elle, assure la gestion financière du syndicat et arrête les comptes, elle rend compte de l'état de la trésorerie, chaque année au BN et lors de la tenue du Congrès.

Elle présente les comptes à la Commission de Contrôle à chaque fois qu'elle le lui demande.

Les membres de la CC sont invités aux réunions du Bureau National.